

## LUNDI, 29 AVRIL 1895.

## PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Tisdale, — la pétition du conseil municipal du comté de Norfolk, Ontario.

Par M. Tyrwhitt, — la pétition du conseil municipal du comté de Norfolk, et la pétition du conseil municipal du comté de Simcos, d'Ontario.

Par M. McKay, — la pétition de la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine et Niagara.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De William McArthur et autres, du village des chutes de Fénélon, comté de Victoria, Ontario, demandant une charte sous le nom de Compagnie du chemin de fer de Lindsay, Haliburton et Mattawa.

De la Compagnie du chemin de fer et de houille d'Alberta, demandant certains amendements à sa charte.

De Edward D. Boswell et autres, de la Rivière du Loup et autres lieux, demandant une charte aux fins de construire des ponts sur la rivière Saint-Jean à Claire, Saint-Hilaire, Edmundston et Saint-Léonard, N.-B.

De la Compagnie dite *The Sable and Spanish Boom and Slide Company of Algoma (Limited)*, demandant un acte pour amender l'Acte 49 Vic., chap. 108, en ce qui concerne les péages imposables pour la mise en estacades des billots et du bois de construction, sur la rivière aux Espagnols.

De la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Sud-Est, demandant un acte pour prolonger de deux ans le délai fixé pour la construction de la partie de sa ligne qui s'étend de la ville de Saint-Boniface à la paroisse de Sainte-Anne, et pour autres fins.

De la Compagnie du chemin de fer de la Montagne Rouge, demandant un acte qui déclare que la dite compagnie est un corps dûment constitué et politique, sous la juridiction du parlement du Canada, et que sa ligne est à l'avantage général du pays; qui prolonge au 12 avril 1895 le délai fixé pour l'achèvement de sa ligne, et pour d'autres fins.

De John Harvey et autres, du township de Peel, et de Joseph Rettie et autres, du township de Garafraxa, tous du comté de Wellington, Ont., demandant l'adoption de mesures législatives de nature à protéger les commerçants de bestiaux contre toutes injustices de la part des personnes intéressées dans le commerce de transport.

Du conseil municipal du comté de York, Ontario, demandant l'amendement de l'article 783 du Code criminel, 1892.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a reçu du greffier de la Couronne en chancellerie le certificat suivant :—

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA.

OTTAWA, 29 avril 1895.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du vingt-huitième jour du mois de mars dernier, émis par Son Excellence le Gouverneur général, et adressé à Antoine Magloire Archaibeault, écuyer, N.P., de Saint-Antoine de Richelieu, P. Q., comme officier-rapporteur pour le district électoral de Verchères dans la province de Québec, pour l'élection d'un membre devant représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent Parlement, aux lieu et place de l'honorable Félix Geoffrion, décédé; Christophe Alphonse Geof.